

Gérer



De meilleures génisses grâce à la délégation

Stratégie. Avec trois ans de recul, **Eilyps** démontre que les éleveurs de génisses spécialisés obtiennent des performances technico-économiques supérieures à la moyenne.

Lancé en 2015, le service Deleg'génisses d'**Eilyps** implique aujourd'hui 45 naisseurs et 13 éleveurs, dont un bio. Ce sont ainsi 680 génisses dont l'élevage a été délégué contractuellement en 2017 en Ille-et-Vilaine, soit trois fois plus qu'en 2015. Le succès est donc au rendez-vous. La méthode choisie par l'organisme n'y est pas étrangère. Les risques sanitaires, principal écueil à la circulation des animaux d'un élevage à un autre, sont scrupu-

leusement maîtrisés (voir encadré). Les éleveurs de génisses sont souvent d'anciens producteurs de lait, choisis sur leurs performances technico-économiques. Ils se retrouvent quatre fois par an autour des thématiques de leur choix : parasitisme, coûts, organisation du travail... L'objectif est de répondre à leurs besoins pour les aider à progresser. Depuis le lancement de ce service, 360 génisses sont retournées chez leur naisseur, un effectif suffisant

pour analyser les chiffres. Ces données concernent majoritairement des animaux holsteins (8 % de races mixtes). On voit clairement que le système pousse à de bonnes performances. L'âge au vêlage est raccourci de plus de cinq mois en moyenne (voir tableau). L'insémination fécondante se produit à 15 mois et demi.

Attention à la trésorerie en phase de transition

Les objectifs de poids sont atteints malgré un certain retard (environ 10 kg) observé chez les naisseurs. Par crainte de diarrhées, ils ont tendance à limiter l'apport de lait, d'où un GMQ en retrait de 400 g par rapport aux objectifs. À six mois, les génisses pèsent, en moyenne, 191 kg pour un objectif à 200 kg. Elles atteignent 401 kg à 15 mois. Et surtout, elles dépassent largement l'objectif (570 kg) 50 jours avant le vêlage puisqu'elles pèsent 615 kg. Les niveaux de production sont augmentés là où la comparaison est possible. D'autres avantages sont mentionnés par les naisseurs. Les besoins fourra-

Des génisses plus précoces et plus productives

	Effectif ⁽¹⁾	Avant délégation	Après délégation	Écart
Âge au vêlage (mois)	186	29,3	23,9	-5,4
Production (kg de lait)				
Premier contrôle	120	24	25,9	1,9
Deuxième contrôle	120	24,1	25,1	1
Troisième contrôle	120	23,4	24,4	1
Leucocytes (x 1 000 cellules)				
Premier contrôle	120	274	190	-84
Deuxième contrôle	120	186	143	-43
Troisième contrôle	120	150	183	33

(1) Les comparaisons ont été réalisées sur les mêmes élevages et donc avec des conduites identiques. Source : **Eilyps**

gers sont réduits, d'où la possibilité d'augmenter l'autonomie ou de développer des cultures de vente. La pression azotée baisse avec le chargement. Et il y a moins de travail.

Cependant, Cyril Renaudin, en charge de cette activité chez Eilyps, met en garde sur la nécessité d'anticiper une trésorerie tendue en période de transition. « Au début, le naisseur continue de supporter les frais liés à l'élevage des grandes génisses encore à sa charge. Et il doit verser 150 euros par trimestre pour chaque génisse déléguée. »

Les éventuelles surfaces mises en cultures de vente ne génèrent des recettes qu'au bout d'un an. Et les 150 € versés chaque trimestre sont des acomptes comptabilisés en provisions. Ces sommes pèsent sur la trésorerie. « Pour éviter les problèmes financiers, il convient de bien raisonner sa stratégie de renouvellement, et de ne garder que les femelles nécessaires au renouvellement », conclut-il.

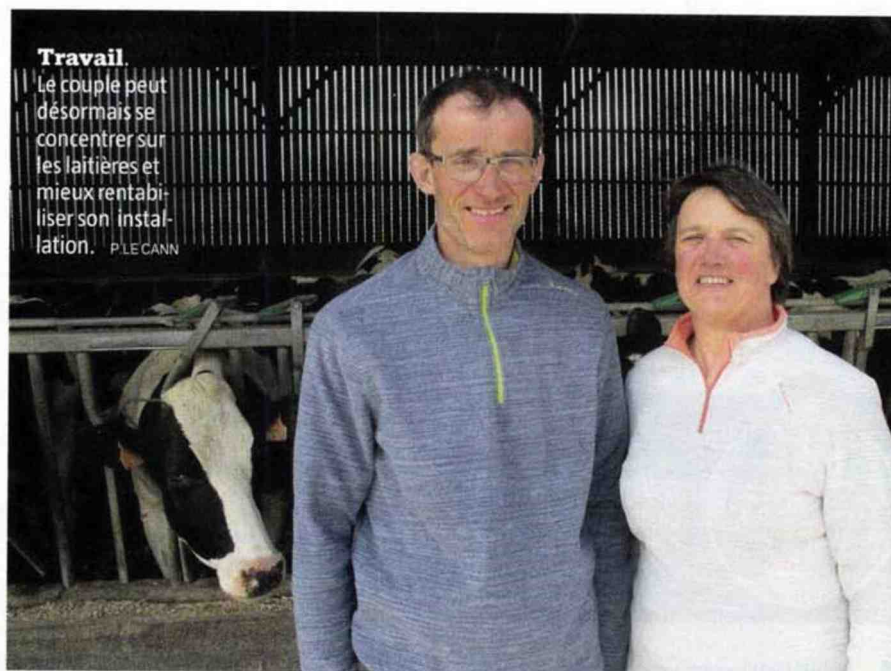
PASCALE LE CANN

Contrat. La sécurité

La gestion du service Deleg'génisses est assurée par Eilyps. Les naisseurs et les éleveurs de génisses doivent répondre à un cahier des charges technique, sanitaire et économique. Les naisseurs déclarent les naissances à Eilyps, qui se charge de constituer des lots homogènes de vingt veaux âgés de trois semaines. Eilyps a signé une convention avec GDS Bretagne pour définir les conditions sanitaires. Les contrôles concernent la BVD, la néosporose, le statut vis-à-vis de la paratuberculose et la vaccination contre la fièvre Q.

Naisseurs et éleveurs paient à

Eilyps une cotisation de 50 € pour chaque génisse. Elle couvre les frais de gestion et de pesée. Le naisseur vend la petite génisse (150 € si elle pèse au moins 45 kg) et la rachète ensuite (1 650 €). Il paie à l'éleveur un acompte de 150 €/génisse/trimestre. Ce tarif inclut l'insémination, sauf demande particulière du naisseur. Ce dernier a l'obligation de reprendre sa génisse 50 jours avant le terme si le vêlage est prévu à vingt-huit mois au plus tard.



Travail.

Le couple peut désormais se concentrer sur les laitières et mieux rentabiliser son installation. P. LE CANN

« Une option efficace et rapide pour gérer le départ d'un associé »

Soucieux de maîtriser leur charge de travail et parce qu'ils n'avaient pas de bâtiment pour leurs génisses, Laurence et Laurent Langouët ont choisi de les déléguer.

Laurence et Laurent Langouët ont décidé de déléguer l'élevage de leurs génisses il y a trois ans, à la suite du départ de leur associé. Jusque-là, l'exploitation disposait de deux sites et de 109 ha. La surface est tombée à 53 ha et le couple a conservé le site voué à l'élevage des laitières. L'autre accueillait les génisses sevrées. Le volume de lait à produire n'a pas bougé.

« Nous tenons à maîtriser notre charge de travail, précise Laurence. Nous avons deux options : réduire la production

laitière et élever nos génisses, donc investir dans un bâtiment pour elles. Ou conserver notre effectif de vaches et déléguer l'élevage des génisses. » La première option impliquait aussi de trouver de la surface.

La délégation amène à prendre conscience du coût de production des génisses

Alors qu'ils étaient en pleine réflexion, les éleveurs ont entendu parler de Deleg'génisses. Ils se sont renseignés. Les garanties sanitaires les ont rassurés. Un calcul économique leur a montré que la délégation coûterait moins cher que le maintien de l'élevage sur la ferme avec la construction d'un bâtiment. Dès la première année, ils ont mis toutes leurs grandes génisses en pension pour alléger le travail. Depuis, la plupart des génisses partent à l'âge d'un mois. Ils

disposent d'un peu de place pour en élever quelques-unes. « Ce choix nous permet aussi de nous spécialiser dans le lait et de mieux rentabiliser notre outil. Notre salle de traite, une 2 x 9, aurait été sous-utilisée si nous avions diminué la production laitière », analyse Laurent. Les deux éleveurs sont très satisfaits de ce fonctionnement et ne reviendront pas en arrière. Leur charge de travail leur convient. Leurs génisses sont belles, elles vêlent à 2 ans, contre 27-28 mois avant. Ils ont bénéficié d'une formation qui les a aidés à mieux démarrer les petites. De plus, cette pratique les a conduits à prendre conscience du coût de production du renouvellement. Ils ont optimisé la gestion de leur troupeau, ne gardant que les génisses dont ils ont besoin et retardant certaines réformes.

L'EXPLOITATION

- À Pocé-les-Bois (Ille-et-Vilaine)
- Gaec entre époux
- 85 holsteins
- 730 000 l de référence
- 60 ha, dont 28 ha en herbe, 28 ha en maïs et 4 ha en blé